

## Fédération Française d'Aviron

### Avenant annuel - saison sportive 2019

#### **Règles de sélection des rameurs et rameuses et principes de qualification des équipages pour la constitution des équipes de France**

Le document « *Stratégie pour le haut niveau, grands principes de sélection* », est le texte de référence pour toute la durée de l'olympiade 2017-2020.

Tout(e) rameur(se) candidat(e) à une sélection en équipe de France doit se conformer aux « Grands principes de sélection en équipe nationale » tels que décrits dans le document évoqué précédemment.

Le présent avenant annuel fixe l'ensemble des précisions et des spécificités relatives à la saison 2019.

Il a été validé par le comité directeur de la FFA lors de sa réunion du 1 décembre 2018 .

#### **Préambule**

La Fédération Française d'Aviron est totalement investie aux côtés des équipes de France pour accompagner et soutenir les rameurs et les rameuses qui en porteront les couleurs lors des deux saisons internationales qui nous séparent désormais des Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo. La réussite passe par une mobilisation générale, un investissement sans réserve, mais également par une confiance réciproque et des convictions fortes. La fédération, consciente du potentiel de l'équipe de France à laquelle vous appartenez, lui donne les moyens d'atteindre les objectifs les plus ambitieux avec l'aide de l'Etat. Elle compte sur chacun des sportifs et sportives qui la composent pour préparer les échéances majeures avec détermination, rigueur et ambition.

Nous pouvons nous réjouir des médailles et titres remportés aux niveaux mondial et européen cette année par nos équipes de France sans oublier celles acquises lors des Coupes du Monde par nos équipages.

Cependant, malgré des performances exceptionnelles appréciées à leur juste valeur, le bilan des performances des équipes de France 2018 montre encore des lacunes qu'il nous convient de combler, notamment chez les juniors, les U23 et les femmes et, dans toutes les catégories, en bateaux longs. Les progrès sont cependant réels et encourageants, il nous faut désormais les concrétiser par des accès plus réguliers aux podiums internationaux. La remise en question de tous les acteurs est permanente, de nouvelles dispositions ont été adoptées, tant pour ce qui concerne le chemin de la sélection que pour une meilleure association des pôles dans le travail de préparation des équipages dans cette perspective. Pour ce qui concerne les seniors, une élévation du niveau des exigences et un cadre plus contraint prédomineront pour la préparation de cette saison de qualification Olympique et Paralympique.

Le niveau de la concurrence internationale s'élève et se densifie régulièrement chaque année. Aussi, l'amélioration des performances individuelles, puis collectives, conditionnera la réussite des équipes de France et orientera les choix qui s'offriront à nous pour réussir la prochaine saison et préparer les Jeux Olympiques et Paralympiques avec les plus grandes ambitions.

## Dispositions communes et restrictions

Les rameurs et rameuses senior et U23 sélectionnés dans le collectif de préparation des championnats du Monde ne sont pas autorisés à participer à la Coupe de France des Régions.

Les sportifs (ves) candidats (es) à une sélection en équipe de France devront avoir signé la convention individuelle proposée par la fédération dans le respect des termes de l'article D 221-2-1 du Code du sport.

La Surveillance Médicale Réglementaire (SMR) est une obligation pour chaque sportif (ve) candidat (e) à une sélection nationale.

La SMR est coordonnée par le médecin du suivi des Equipes de France, mais reste du ressort et de la responsabilité individuelle de chaque sportif. Chaque sportif sélectionné devra être à jour vis à vis de la surveillance médicale réglementaire lors de la première sélection internationale de la saison 2019.

Toute sélection est également subordonnée au respect par chaque sportif(ve) concerné(e) :

- de la réglementation en vigueur en matière de lutte antidopage
- de l'inscription de son emploi du temps, tout au long de la saison sportive mais aussi pendant toute la période des Jeux Olympiques et Paralympiques, dans le système de localisation ADAMS (groupe cible).

## Secteur femmes et hommes, senior et U23,

### Les objectifs

La performance et l'obtention de médailles aux championnats du Monde senior et U23 dans les disciplines Olympiques, voire non Olympiques, constituent les objectifs prioritaires des collectifs senior féminins et masculins constitués pour la saison 2019.

Le nombre et le type d'équipages préparés en perspective des championnats du Monde senior et U23 seront fonction de l'effectif et du niveau individuel des rameuses et rameurs engagés dans la préparation de la saison internationale.

Chez les femmes, la FFA envisage en 2019 de préparer un équipage dans les spécialités suivantes :

- Pour le championnat du Monde senior et dans cet ordre : en couple ; W2X, W1X et W4X, en pointe ; W2-, en poids léger ; LW2X et LW1X.
- Pour le championnat du Monde U23 et dans cet ordre : en couple ; BW4X, en pointe ; BW2- et BW4- ou 4+, en poids léger ; BLW2X et LW1X, ou BLW4X.

Chez les hommes, la FFA envisage en 2019 de préparer un équipage dans les spécialités suivantes :

- Pour le championnat du Monde senior et dans cet ordre : en couple ; M2X, M1X et M4X, en pointe ; M2- et M4-, en poids légers ; LM2X et LM4X ou LM1X.
- Pour le championnat du Monde U23 et dans cet ordre : en couple ; BM2X et/ou BM4X, en pointe ; BM8+ et, BM2-, en poids léger ; BLM2X ou BLM4X.

### Sélection individuelle

Les candidats (es) à une sélection en équipe de France devront tenir à jour et transmettre régulièrement leur carnet d'entraînement à leur chef de secteur pour un meilleur suivi du travail réalisé.

Les résultats obtenus lors de la saison internationale 2018, ceux des têtes de rivière de novembre et les performances ergométriques de décembre seront pris en compte pour l'établissement de la liste des sportifs (ves) convoqué(e)s en stage de préparation hivernale.

**Les performances réalisées à l'occasion de l'ensemble des étapes du chemin de la sélection seront prises en compte pour la sélection individuelle des rameurs (ses) en perspective de la constitution des équipages, et notamment celles réalisées lors :**

- De la tête de rivière de zone de novembre,
  - Du test à l'ergomètre de décembre,
  - Des régates d'évaluation sur 2000m de décembre,
  - Du championnat de France indoor en février,
  - De la tête de rivière nationale de mars,
  - Du championnat de France en bateaux courts,
- Puis,
- Des régates de sélection sur 2000m du mois d'avril.

**Une liste hiérarchisée de rameuses et rameurs qualifiés directement pour le championnat de France en bateaux courts sera établie par la DTN après la tête de rivière nationale, au regard des performances réalisées lors des différentes étapes précitées. Les rameuses et rameurs figurant sur cette liste ne seront pas autorisés à participer aux championnats de zone.**

**Il est à noter qu'un résultat significatif au championnat de France en bateaux courts ne constitue pas un élément suffisant pour prétendre à une sélection individuelle.**

**A l'issue du championnat de France en bateaux courts, la DTN communiquera la liste des rameuses et rameurs retenus pour participer aux régates de sélection de Libourne les 16 et 17 avril.**

Pour envisager une performance collective internationale significative, il est demandé aux rameurs (ses) d'avoir pour ambition de battre leur record et d'atteindre ou dépasser les performances ergométriques suivantes :

Pour les femmes :

- Seniore TC : temps < à 7 mn
- Seniore PL : temps < à 7mn 16s
- Seniore U23 TC : temps < à 7mn 08s
- Seniore U23 PL : temps < à 7mn 23s

Pour les hommes :

- Senior TC : temps < à 6 mn
- Senior PL : temps < à 6 mn 16s
- Senior U23, TC : temps < à 6 mn 8s
- Senior U23, PL : temps < à 6 mn 23s

*Il est à noter que les performances ergométriques attendues sont fonction de la catégorie d'âge des sportifs (ves) et non du collectif auquel ils/elles appartiennent (un(e) rameur (se) U23 peut être sélectionné(e) en senior avec un temps de référence à l'ergomètre de la catégorie U23).*

Les quelques rameurs (ses) expatrié(e)s qui poursuivent leurs études à l'étranger peuvent prétendre à une sélection en équipe de France. Les intéressé(e)s et leurs entraîneurs devront transmettre régulièrement au chef de secteur concerné leur carnet d'entraînement et répondre à toute sollicitation de nature à tenir la FFA informée de leur progression sportive. Les performances ergométriques réalisées sur leur lieu de pratique seront prises en compte. Une épreuve de confrontation interne au collectif équipe de France ou sur une épreuve internationale sera proposée aux candidat(e)s avant l'entrée éventuelle en stage terminal.

Les rameurs (ses) poids légers doivent considérer que la gestion du poids constitue un élément déterminant de la sélection. Les chefs de secteur tiendront compte de la gestion individuelle de leur poids par les rameur(ses) pour proposer les sélections individuelles et composer les équipages.

Aussi, il est demandé à tous(tes) les candidat(e)s à la sélection, senior ou U23, de respecter les contraintes imposées suivantes :

Pour ce qui concerne les femmes :

- Tête de rivière de novembre et test à l'ergomètre de décembre :  $\leq 60$  kg
- Régates de sélection de décembre :  $\leq 60,5$  kg
- Championnat de France Indoor, application de la réglementation FFA :  $\leq 61,5$  kg
- Tête de rivière Nationale:  $\leq 59,5$  kg
- Championnat de France bateaux courts : application de la réglementation FFA vigueur
- Régates de sélection d'avril :  $\leq 59$ kg

Pour ce qui concerne les hommes :

- Tête de rivière de novembre et test à l'ergomètre de décembre :  $\leq 74$ kg
- Régates de sélection de décembre :  $\leq 73$ kg,
- Championnat de France Indoor, application de la réglementation FFA :  $\leq 75$ kg
- Tête de rivière Nationale:  $\leq 73$ kg,
- Championnat de France bateaux courts : application de la réglementation FFA vigueur
- Régates de sélection d'avril :  $\leq 72,5$ kg

### **Sélection collective**

Les régates de sélection du mois d'avril à Libourne, le championnat d'Europe (Lucerne), les étapes II (Poznan) et III (Rotterdam) de la coupe du Monde, constituent les objectifs intermédiaires des secteurs senior hommes et femmes et devront permettre de valider la capacité de performance des équipages constitués.

Les performances réalisées en bateau, lors des stages d'entraînement ou en compétition permettront ;

- de valider les choix effectués, tant en termes d'embarcations qu'en matière de composition des équipages,
- de décider des éventuels réajustements à opérer pour la suite de la saison sportive,
- de valider la capacité de performance des équipages constitués avant les échéances terminales.

Pour chaque équipage, la sélection pour le championnat du Monde senior sera arrêtée à l'issue de l'étape III de la Coupe du Monde, selon la place finale obtenue, l'analyse de l'ensemble des parcours et le nombre de nations participantes.

La composition du collectif U23 sera déterminé après les régates de sélection nationale de Libourne. Les régates internationales de Duisbourg constitueront l'étape de validation des équipages pour la préparation du championnat du Monde U23. Il est également envisagé de participer au championnat d'Europe U23 organisé en septembre 2019 à Ioannina en Grèce avec quelques équipages dont le nombre et la composition seront dépendants des performances internationales de début de saison.

Les meilleurs équipages U23, dans les spécialités Olympiques, pourraient être invités à participer à une étape de la Coupe du Monde.

Tout ou partie d'un équipage, médaillé au championnat du Monde U23, peut-être invité à participer au championnat du Monde senior. Dans ce cas, cet équipage peut être complété par des rameurs (ses) A non retenues dans une embarcation déjà qualifiée pour le championnat du Monde senior.

**Pour l'ensemble des collectifs senior, les équipages susceptibles d'être sélectionnés pour les championnats du Monde senior et U23 devront avoir démontré leur potentiel de finaliste A pour être engagés à ces compétitions de référence.**

## Secteur para-aviron

### Objectifs

Cette année, le collectif devra encore être étoffé et renforcé pour améliorer nos capacités de performance, notamment dans les spécialités où la France est absente.

L'obtention de médailles au championnat du Monde constitue cependant l'objectif prioritaire du secteur para-aviron constitué pour 2019.

Les Régates internationales de Gavirate et la 2<sup>ème</sup> étape de la coupe du Monde à Poznan constituent les objectifs intermédiaires du secteur para-aviron et devront permettre de valider la capacité de performance des équipages constitués avant l'échéance terminale.

### Sélection individuelle et collective

Les candidats (es) à une sélection en équipe de France devront tenir à jour et transmettre régulièrement leur carnet d'entraînement à leur chef de secteur pour un meilleur suivi du travail réalisé.

Les performances réalisées lors des stages d'entraînement, notamment à l'occasion de parcours chronométrés ou de parcours "handicap", puis en compétition permettront ;

- de valider les choix effectués, tant en termes d'embarcations qu'en matière de composition des équipages,
- de décider des éventuels réajustements à opérer pour la suite de la saison sportive.
- de valider la capacité de performance des équipages constitués avant l'échéance terminale.

Les performances réalisées lors des tests hivernaux sur l'ergomètre seront également prises en compte pour la sélection individuelle des rameurs (ses).

Cas particuliers des sportifs déficients visuels : Les rameurs et rameuses PR3 déficients visuels, candidats à une sélection en couple et classifiés B1 ou B2, ne pourront participer au championnat de France bateaux courts en un de couple. Pour eux, la sélection sera déterminée à l'issue de l'évaluation sur ergomètre de février, complétée par une confrontation en équipage (PR3 2XMixte) lors du stage de préparation de la régata de Gavirate.

Dans le secteur para-aviron, où la détection de rameurs (ses) à fort potentiel peut être effectuée en cours de saison sportive, y compris par transfert de sportifs issus d'autres disciplines, il est admis que les performances de ces nouveaux pratiquants (ses), notamment réalisées lors des stages d'entraînement, pourraient leur permettre de prétendre à la sélection en équipe de France para-aviron.

Un examen médical spécifique et approfondi sera effectué par l'équipe d'encadrement médical des équipes de France lors du stage terminal et avant le départ pour le championnat du Monde, voire avant le départ pour chaque régata internationale. La participation pourra être refusée à tout(e) sportif(ve) dont l'état de santé ne permettrait pas un déplacement dans des conditions indispensables à la préservation de son intégrité physique ou serait de nature à nuire à sa capacité de performance.

**Pour l'ensemble du collectif para-aviron, les équipages susceptibles d'être sélectionnés devront avoir démontré leur potentiel de finaliste A pour être engagés au championnat du Monde.**

## Secteur junior A et B

### Objectifs

Pour 2019, les deux compétitions de référence de la catégorie junior sont le championnat du Monde (Junior A) et la Coupe de la Jeunesse (Junior B).

L'obtention de médailles lors du championnat du Monde junior 2019 constitue l'objectif prioritaire du collectif junior A. L'obtention de médailles à la Coupe de la Jeunesse constitue l'objectif prioritaire du collectif junior B.

Outre la conquête de podiums, la FFA a pour objectif, dans cette catégorie, de transmettre les bases de l'entraînement et les règles de vie sportive à des rameurs et rameuses à fort potentiel qui se destinent au plus haut niveau dans la catégorie senior.

### Sélection individuelle

Les résultats obtenus en 2018, ceux des têtes de rivière de novembre et les performances ergométriques de décembre seront pris en compte pour l'établissement de la liste des sportifs (ves) convoqués en stage de préparation hivernale.

Les performances réalisées à l'occasion des étapes du chemin de la sélection seront prises en compte pour la sélection individuelle des rameurs (ses) en perspective de la constitution des équipages, et notamment :

- les performances à l'ergomètre lors du test de décembre et du championnat de France indoor en février,
- les performances lors du championnat de France en bateaux courts. *(pour ce qui concerne les performances en bateaux courts lors des étapes du chemin de sélection, il est à noter que la sélection d'un rameur ou d'une rameuse ayant réalisé des performances en 2- n'implique pas la sélection systématique de son équipier (ère)).*
- Les performances réalisées lors de la régates de sélection JA et JB

Pour envisager une performance collective internationale significative, il est demandé aux rameurs (ses) d'avoir pour ambition d'atteindre ou dépasser les performances ergométriques suivantes :

- Junior femme : temps < à 7 mn 11s
- Junior homme: temps < à 6 mn 16s

Un(e) J17 dont la performance ergométrique atteint ou dépasse 6mn 25s pour les hommes et 7mn 16s pour les femmes peut être retenu(e) dans le collectif junior A pour un projet à plus long terme.

**La configuration du calendrier international junior de la saison 2018/2019 autorise la participation de tous les juniors à la Coupe de France des Régions.**

### La sélection collective en junior A et B

Pour prétendre à la sélection, tout (e) rameur (se) devra avoir participé à l'ensemble des stages et compétitions auxquels ils (elles) auront été convoqués (ées), sauf en cas d'impossibilité dûment justifiée.

Il est indispensable que, sur l'ensemble de la période de compétition, du championnat de France bateaux courts jusqu'à l'entrée en stage terminal, les rameurs et rameuses des collectifs junior respectent au maximum la programmation nationale de l'entraînement notamment le type des séances de préparation physique et leur volume.

### **Championnat d'Europe junior :**

Un collectif de préparation au championnat d'Europe sera déterminé à l'issue du chemin national de sélection, soit après le championnat de France en bateaux courts, en fonction des performances réalisées et de la densité dans chacune des spécialités, 1x et 2-, et des performances ergométriques enregistrées.

### **Championnat du Monde junior et Coupe de la Jeunesse (proposition 1) :**

Au delà des performances individuelles déjà réalisées lors des étapes du chemin de sélection en bateaux courts et à l'ergomètre, la régates de sélection organisée les 6 et 7 juillet 2019 à Libourne permettra de

constituer un collectif junior A pour préparer le championnat du Monde, et un collectif junior B qui participera à la Coupe de la Jeunesse.

Le programme : Jour 1 : 1X ou 2-, deux parcours ; Jour 2 : 2X ou 4-, deux parcours.

Les engagements : La régata de sélection est ouverte aux sportifs J18 classés dans les 12 premiers du Championnat de France en bateaux courts 2019, et aux J17 ayant participé à ce championnat. Des rameurs (ses) complémentaires peuvent être autorisés à participer avec accord du DTN dans la limite de 24 équipages par spécialités en bateaux courts pour le jour 1.

Les engagements de tous les participants, pour les deux jours de compétitions, sont proposés par les clubs ou les ligues et validés par le DTN. Les mixtes de clubs sont autorisées. Les rameurs (ses) sont inscrits (tes) en couple ou en pointe pour la durée de la régata. Pour l'ensemble des épreuves le matériel est fourni par les clubs.

Les résultats de l'ensemble des parcours seront pris en compte pour la constitution des collectifs A et B après leur analyse (écarts, densité, temps pronostics, ...).

Le collectif B est constitué des rameurs (ses) atteignant l'âge de 17 ans dans l'année et suivant ceux retenus pour le collectif junior A. En fonction du niveau de performance constaté, des J18 (atteignant l'âge de 18 ans dans l'année), peuvent être retenus pour participer en bateaux courts 1x et 2- à la Coupe de la Jeunesse. En pointe, les bordées sont identifiées. La hiérarchie est établie en fonction de celles-ci.

Nota: le collectif junior B est complété par des J16 retenus pour leur potentiel repéré dans le cadre du PPJ. Le nombre de places réservées pour les J16 est établi en fonction des équipages inscrits à la Coupe de la jeunesse et du niveau de ces sportifs (ses) (cible de 2 à 4 places pour les femmes, de 4 à 6 places chez les hommes en concordance avec le programme de la compétition qui offre plus de courses hommes que femmes).

Cas d'un(e) sportif(ve) de nationalité française évoluant à l'étranger :

Tout(e) rameur (se) junior (e), licencié (e) dans un club de la FFA, entrant dans ce cas de figure peut être inscrit à la régata de sélection pour prétendre intégrer un collectif junior A ou B. Il (elle) doit à minima avoir participé au championnat de France Indoor ou avoir réalisé une performance ergométrique validée par le chef de secteur.

**Pour l'ensemble des collectifs juniors A et B, les équipages susceptibles d'être sélectionnés pour le championnat du Monde et la Coupe de la Jeunesse devront avoir démontré leur potentiel de finaliste A pour être engagés à ces compétitions de référence.**



### **Championnat du Monde junior et Coupe de la Jeunesse (proposition 2) :**

Au delà des performances individuelles déjà réalisées lors des étapes du chemin de sélection en bateaux courts et à l'ergomètre, la régates de sélection organisée les 8 et 9 juin 2019 à Bourges permettra de constituer un précollectif junior A et un précollectif junior B. Le précollectif junior A participera à une seconde épreuve d'évaluation à l'entrée du stage terminal pour finaliser le collectif et les équipages qui disputeront le championnat du Monde. Le collectif junior B qui participera à la Coupe de la Jeunesse pourra être complété par certains (es) rameurs (ses) non retenus (ues) dans le collectif junior A à l'issue de cette évaluation.

#### La régates de sélection JA et JB des 8 et 9 juin 2019:

Le programme : Jour 1 : 1X ou 2-, deux parcours ; Jour 2 : 2X ou 4-, deux parcours.

Les engagements : La régates de sélection est ouverte aux sportifs J18 classés dans les 12 premiers du Championnat de France en bateaux courts 2019, et aux J17 ayant participé à ce championnat. Des rameurs (ses) complémentaires peuvent être autorisés à participer avec accord du DTN dans la limite de 24 équipages par spécialités en bateaux courts pour le jour 1.

Les engagements de tous les participants, pour les deux jours de compétitions, sont proposés par les clubs ou les ligues et validés par le DTN. Les mixtes de clubs sont autorisées. Les rameurs (ses) sont inscrits (tes) en couple ou en pointe pour la durée de la régates. Pour l'ensemble des épreuves le matériel est fourni par les clubs.

Les résultats de l'ensemble des parcours seront pris en compte pour la constitution du précollectif A et B après leur analyse (écarts, densité, temps pronostics, ...).

Le précollectif B est constitué des rameurs (ses) atteignant l'âge de 17 ans dans l'année et suivant ceux retenus pour le collectif junior A. En fonction du niveau de performance constaté, des J18 (atteignant l'âge de 18 ans dans l'année), peuvent être retenus pour participer en bateaux courts 1x et 2- à la Coupe de la Jeunesse. En pointe, les bordées sont identifiées. La hiérarchie est établie en fonction de celles-ci.

Le collectif B qui préparera la Coupe de la jeunesse est arrêté à l'issue de l'épreuve d'évaluation du précollectif juniors A organisée au début du stage terminal.

Nota: le collectif junior B est complété par des J16 retenus pour leur potentiel repéré dans le cadre du PPJ. Le nombre de places réservées pour les J16 est établi en fonction des équipages inscrits à la Coupe de la jeunesse et du niveau de ces sportifs (ses) (cible de 2 à 4 places pour les femmes, de 4 à 6 places chez les hommes en concordance avec le programme de la compétition qui offre plus de courses hommes que femmes).

#### Epreuve d'évaluation du précollectif junior A à l'entrée du stage terminal :

Le programme : 2 jours d'épreuves en bateaux courts 1x, 2- et/ou bateaux mi longs ou longs.

Le collectif A qui préparera le championnat du Monde est défini après l'analyse de l'ensemble des parcours (écarts, densité, temps pronostics, ...).

Cas d'un(e) sportif(ve) de nationalité française évoluant à l'étranger :

Tout(e) rameur (se) junior (e), licencié (e) dans un club de la FFA, entrant dans ce cas de figure peut être inscrit à la régates de sélection pour prétendre intégrer un collectif junior A ou B. Il (elle) doit à minima avoir participé au championnat de France Indoor ou avoir réalisé une performance ergométrique validée par le chef de secteur.

**Pour l'ensemble des collectifs juniors A et B, les équipages susceptibles d'être sélectionnés pour le championnat du Monde et la Coupe de la Jeunesse devront avoir démontré leur potentiel de finaliste A pour être engagés à ces compétitions de référence.**

Patrick RANVIER  
Directeur Technique National